



MUNICIPALITÉ DE
**SAINT-BRUNO
DE-KAMOURASKA**

Avis de promulgation du règlement 279-2025

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, le 20 mai 2025 :

Règlement 279-2025 décrétant une dépense de 1 359 849 \$ et un emprunt de 266 378 \$ pour les travaux de pavages et ponceaux sur le rang du Nord.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 321, rue de l'Église, bureau 1 à Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement a reçu le 2 juin 2025, l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Saint-Bruno-de-Kamouraska, ce 3^e jour de juin 2025.

Pascale Pelletier Ouellet
Directrice générale et greffière-trésorière